



Séparations facilitées par les confinements

| 18 JANVIER 2021

DIVORCES 2020 et ses deux semi-confinements ont été l'occasion pour de nombreux couples de mieux se découvrir, et, pour certains, de se séparer. Un choix que ces circonstances exceptionnelles ont parfois accéléré.

Le tribunal cantonal ne constate pas d'augmentation des procédures de divorce ou des conventions de séparation en 2020. Sur le terrain, les professionnels du couple ont, cependant, tous continué à accompagner des relations en difficulté au fil des semi-confinements.

«Certains couples en crise ont pu profiter de cette baisse d'activités pour mieux se connaître, trouver des ressources, se rapprocher. D'autres se sont retrouvés en détresse, démunis», explique Béatrice Leiser, conseillère conjugale et thérapeute de couple au Centre social protestant (CSP) Vaud. Pascal Gemperli, médiateur à Morges, a observé, quant à lui, une hausse «d'environ 30%» des demandes de médiations de couple à partir de mars. Cléo Buchheim, avocate en droit de la famille à Lausanne, a observé une «certaine augmentation» des couples souhaitant se séparer, à l'issue d'une période de cohabitation forcée.

Faciliter les séparations

La difficulté de cohabiter durant de longs mois a parfois rendu le besoin de se séparer urgent. La fermeture des tribunaux, au printemps, a rendu la chose plus complexe. Les couples souhaitant rompre rapidement ont donc dû innover. «Les personnes en conflit important n'avaient pas d'autre choix que de trouver des solutions entre elles. De ce point de vue-là, il me semble que la situation a poussé des parties à trouver des solutions ensemble», observe Cléo Buchheim. La pandémie aurait-elle encouragé les séparations à l'amiable? «Beaucoup de gens sont venus nous voir en ayant rempli des conventions de séparation en ligne, sans tout à fait comprendre ce qu'ils faisaient ni les conséquences de leurs choix», a constaté Pascal Gemperli.

Faciliter les échanges

«Souvent, les personnes n'étaient pas d'accord pour finaliser la convention ou se posaient des questions sur des points précis, comme la garde alternée», témoigne Pascal Gemperli. «J'ai fini par me demander: et pourquoi on ne faciliterait pas ce processus?» Le professionnel a donc conçu amiable.ch, un site pour faciliter la médiation à distance. Fort d'années d'expérience, il propose une approche «hyperciblée», inspirée de la médiation d'affaires. «On ne discute que des points de désaccord, par exemple la garde des enfants durant les vacances. Et l'on se base sur un dérivé de l'arbitrage qui prévoit que les deux parties acceptent la solution proposée à la fin.»

Innovation

Cléo Buchheim a, elle aussi, mis à profit cette période hors normes pour «essayer des choses»: «Je téléphonais à l'avocat de la partie adverse et on tentait de trouver des solutions viables à court terme, ensuite avalisées par les tribunaux.» Cette pratique l'a incitée à développer le droit collaboratif, mode de résolution des conflits non judiciaires, et orienté sur les besoins réels des personnes.

«Contrairement à la médiation, chaque partie reste accompagnée par un avocat, qui signe une charte. Si aucune solution n'est trouvée, les avocats se déchargent du dossier et les parties sont tenues de trouver un nouveau conseil.» Ce qui encourage, évidemment, chacun à s'orienter vers une solution.

L'avantage des deux processus pour les couples est évident: réduire drastiquement les frais de procédure. Mais, soulignent les professionnels du couple, régler les questions juridiques ne résout pas les soucis relationnels. Sans un travail de fond pour un apaisement psychique et émotionnel, l'impact d'une séparation peut perdurer des années.

Pour aller plus loin

www.amiable.ch (<http://www.amiable.ch>)

www.droitcollaboratif.ch/ (<https://www.droitcollaboratif.ch/fr/avocats/category/Vaud>)

www.problemedecouple.ch (<https://www.problemedecouple.ch>) et www.pin.fo/cspcouple
(<https://www.pin.fo/cspcouple>)